

En adhérant à l'ANAMAAF, vous bénéficiez :

D'une écoute et de renseignements

D'un accès privilégié à l'espace "adhérent" du site

D'informations :

- ♦ professionnelles (articles – bibliographies – etc...)
- ♦ sur la législation

D'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle, Juridique,

Dommages aux biens, RC auto mission et d'une mutuelle santé,
négociées à un tarif de groupe

De tarifs préférentiels "adhérent" pour les assistants maternels :

- ♦ Un contrat de travail élaboré avec un cabinet d'avocats garantissant des relations apaisées.

IMPORTANT : En adhérant à l'ANAMAAF, vous acceptez sa philosophie et déclarez y adhérer, comme étant ouverte à toutes les associations d'Assistants/Accueillants Familiaux et d'Assistants Maternels, qu'elles soient rattachées à une fédération associative, un syndicat ou indépendantes.

Dans le respect de l'Article 5 du Règlement Intérieur de l'ANAMAAF, vous vous engagez à transmettre le rapport d'activité et le compte de résultat annuels de votre association ainsi que les renseignements nécessaires lors du règlement de la cotisation annuelle, de préférence via le fichier informatique spécifique fourni ou, à défaut, par courrier.

La diffusion de ces renseignements se fera sous la seule responsabilité du président de l'association membre

L'exploitation et l'utilisation de ces renseignements sont de la seule responsabilité de la Présidence de l'A.N.A.M.A.A.F.

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et en obtenir communication, veuillez vous adresser à ANAMAAF »

Un numéro est attribué à chaque membre qui pourra ainsi accéder à l'espace adhérent du site dès sa création.

A _____ le _____

Lu et approuvé, Signature

De l'oxygène pour les associations & les professionnels



ANAMAAF

Accueillons-ensemble

Demande Première Adhésion Fédérative 2019

ANAMAAF

Siège Social sans permanence : 20 Rue Édouard Pailleron 75019 PARIS

Siège Administratif : 2 Rue de Launay Sillay 44115 BASSE GOULAINE

☎ : 09 75 27 12 20 - ✉ : contact@anamaaf.org - 🌐 : www.accueillons-ensemble.org - 📘 : www.facebook.com/anamaaf.org

N° RNA W751218437 - N° SIRET 791 346 273 00026 - Code APE 9499Z

Parution JO 16 Février 2013 - N° Formateur 11 75 53203 75

TOUT COURRIER DOIT IMPÉRATIVEMENT PARVENIR AU SIÈGE ADMINISTRATIF

PREMIÈRE DEMANDE D'ADHÉSION FÉDÉRATIVE

Nom de la Fédération :

Nom du (de la) Président(e) :

Prénom :

Adresse Siège Social : (*)

Adresse Administrative : (*)

* préciser à quelle adresse envoyer le courrier



Liste rouge Oui Non



* Mention obligatoire



* * J'accepte de recevoir les bulletins d'information exclusivement par Internet à l'adresse ci-dessus

Demande son adhésion à l'A.N.A.M.A.A.F.

• L'association a pris toutes les dispositions requises auprès de ses membres :

Nota : Le présent bulletin d'adhésion est adressé à : **A.N.A.M.A.A.F. secrétariat**

12 rue de l'Avenue 85280 LA FERRIÈRE et par courriel à : secretariat@anamaaf.org

Accompagné :

- du règlement correspondant
- des Statuts de la fédération et du récépissé de déclaration en Préfecture N° RNA
- des numéros SIREN et SIRET s'ils sont connus
- de la composition des membres dirigeant l'association

Montant de la cotisation forfaitaire = 100 € en qualité de Fédération d'associations personnes morales

La Fédération

a pris toutes les dispositions nécessaires auprès de ses adhérents pour s'assurer de leur accord concernant la diffusion de leur coordonnées. Conformément à la loi « Informatique & Libertés » du 06/01/1978, les informations recueillies sur ce formulaire peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès auprès d'ANAMAAF

A : _____ le : _____

Lu et approuvé, Signature

COTISATION ANNÉE 2019

(Fédération d'associations personnes morales)

Administrateurs pour l'année 2019

Poste	Nom	Prénom

Nombre d'Adhérents personnes physiques représentés au 31/12/2018

Nombre d'Associations adhérentes de votre Fédération au 31/12/2018

ANAMAAF

Libellé	Description	Tarif	Total
Cotisation	Cotisation forfaitaire en qualité de Fédération d'associations personnes morales	100 €	100 €
Total COTISATION			100 €

En ce qui concerne les assurances professionnelles:

Les préconisations sont d'inciter les associations à inclure la souscription jumelée à l'adhésion associative afin d'assurer la prise en charge efficace des adhérents.

Banque : _____ Chèque n° _____ émis à l'ordre d'A.N.A.M.A.A.F.,

qui ne sera encaissé qu'après la validation de votre adhésion 2019 par le conseil d'Administration mais dès réception de votre dossier complet, vous serez admis à siéger pour prendre part aux délibérations.